



École secondaire
Pamphile - Le May

6380, rue Garneau
Sainte-Croix G0S 2H0

Téléphone : 418 796-0503
ou 418 888-0500 poste 27000
ou 418 839-0500 poste 27000
Télécopieur : 418 926-3123

Site Internet de l'école : [Accueil - École secondaire Pamphile-Le May \(gouv.qc.ca\)](http://Accueil - École secondaire Pamphile-Le May (gouv.qc.ca))

Site Facebook de l'école : www.facebook.com/ESPamphileLeMay

DIRECTIONS DE L'ÉCOLE

Marie-Ève Ouellet	directrice	Poste 27002
Sophie Glazier	directrice adjointe	Poste 27003
Mathieu Blais	directeur adjoint	Poste 27005

SERVICES AUX ÉLÈVES

SECRÉTARIAT

Cinthia Abel	secrétaire de gestion	Poste 27001
Valérie Rochefort	secrétaire	Poste 27006
Christine Roy	technicienne en administration	Poste 27008
Véronique Unsworth	technicienne en organisation scolaire	Poste 27010

ADPEC (Animatrice de Développement Personnel et d'Engagement Communautaire) Rosalie Gagné local **A-124** Poste 27029

ADPEC local **A-114A** Poste

CONSEILLÈRE D'ORIENTATION Geneviève Levesque local **A-130** Poste 82713

ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Jessika Marcoux-Wiseman	local A-343	Poste 82324
Thomalie Vermette	local A-219	Poste 27024
Esther Garneau	local A-342	Poste 27030
Karine Martineau	local A-224	Poste 27023
Caroline Houde-Eve	local E-110	Poste 82318
Madison Roy-Petitclerc	local A-224	Poste 80186
Cindy-Shawne Morin	local A-223	Poste 82321
Joseph Poirier	local A-229	Poste 82317
Marie-Pier Voisine	local A-219	Poste 80352
Carole-Anne Beaudet	local	Poste 80456

INFIRMIÈRE Mélanie Ferland local **A-128** Poste 27022

MAGASINIER Dany Sirois local **B-112** Poste 27055

ORTHOPÉDAGOGUE Carole Baril local **A-115** Poste 82044

ORTHOPÉDAGOGUE Joanie Roy local **A-341** Poste 82038

PSYCHOÉDUCATEUR Pierre-André Patry local **A-127** Poste 83006

PSYCHOLOGUE Anne-Marie Erickson local **A-126** Poste 27021

RESPONSABLE DES SPORTS Brigitte Turcotte local **C-131** Poste 27080

TECHNICIEN EN LOISIRS Ian Basque local **A-135** Poste 27068

TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION (bibliothèque) Annie Laroche local **D-100** Poste 27050

TRAVAILLEUSE SOCIALE Mathilde Fraser-Laflamme local **A-125** Poste 27025



FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons les parents, les élèves et la population par divers moyens, et ce, **à compter de 5 h 45 le matin.**

Pour vous informer le plus rapidement possible, **nous envoyons un message courriel** à tous les parents et élèves adultes ainsi qu'à tous les médias.

Nous publions l'information sur les sites **cssdn.gouv.qc.ca**, **taformation.ca** ainsi que sur **la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs).**

TEMPÊTE : PROCÉDURE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS



LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de **5 h 45**.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.
C'est toujours la sécurité des élèves qui prime dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête.
Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.

IMPRÉVU : NOUS DEVONS FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école. Ces exemples peuvent nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison :

- une panne électrique prolongée;
- un bris d'aqueduc majeur;
- un dégât d'eau.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Soyez assurés que l'information est diffusée sur **les sites web du CSSDN (cssdn.gouv.qc.ca, taformation.ca).**

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec 

INFORMATIONS IMPORTANTES

ABSENCE

Les parents doivent déclarer l'absence de leur enfant via le Mozaïk-Portail parents.

Les parents peuvent également informer l'école de l'absence de leur enfant en téléphonant au **418 796-0503 poste 27004** ou par courriel absenceplm@cssdn.gouv.qc.ca

Si l'appel ne peut être fait le jour même, il doit être fait dans les 24 heures.

Si le nombre d'absences nuit à la réussite de l'élève ou à l'organisation des cours d'un enseignant, la direction se donne le droit de ne pas accepter le motif de l'absence.

Lors d'une absence dans le cadre d'un examen de fin d'année du CSSDN, MEES ou dans une session d'examens, l'élève devra obligatoirement présenter une preuve attestant de son incapacité à être présent. Les motifs acceptables sont :

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès ou mariage d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

ABSENCE POUR VOYAGE ET ACTIVITÉS EN FAMILLE

Vous avez fait le choix de partir en vacances ou d'autoriser votre enfant à pratiquer une activité sur le temps de classe. Nous vous souhaitons un bon voyage, une belle activité.

Cependant, veuillez noter que nous ne pouvons pas nous engager à vous remettre à l'avance le travail qui sera fait en classe lors de ce congé.

Il est également la responsabilité du parent d'informer l'école de l'absence prolongée.

Voici notre politique-école :

À votre retour, il est de la responsabilité de votre enfant de s'informer auprès de ses enseignants du travail vu et fait par les autres élèves de la classe en son absence. Il est aussi de sa responsabilité de s'informer des examens et ses enseignants lui proposeront un moment pour les reprendre. Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant fera le travail au retour et récupérera les notions enseignées en son absence, s'il y a lieu.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

ABSENCE À UNE ÉVALUATION

- L'élève pourra faire sa reprise de l'évaluation lors d'une récupération ou lors du prochain cours selon les indications de son enseignant.
- Si l'élève n'est pas présent à sa reprise avec son enseignant, il perd le privilège d'avoir son soutien. Il devra faire son évaluation au local de la relance.
- Le parent sera informé par l'enseignant.

POUR UN ÉLÈVE QUI NE REMET PAS UN TRAVAIL

- Aucun point ne sera enlevé pour le retard de la remise du travail. Cependant, l'élève sera convoqué au local de la relance afin d'avoir une production de sa part.
- Le parent sera informé par l'enseignant si un travail n'est pas remis.

POUR UN ÉLÈVE QUI A FAIT DU PLAGIAT

- L'enseignant pourra, selon le contexte, recommander une reprise du travail ou donner une pénalité sur le résultat ou donner la note de zéro.
- Peu importe la décision de l'enseignant, le parent sera informé par l'enseignant.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

La circulation sur les étages n'est pas autorisée le matin avant 9 h 05 et le midi avant 13 h 10 à moins de participer à une activité sous la supervision d'un membre du personnel de l'école. L'entrée des élèves doit toujours être dégagée afin de faciliter l'accès à l'école.

Toute personne qui désire rencontrer un membre du personnel ou un élève doit se présenter au secrétariat.

TRANSPORT SCOLAIRE

Afin de prévenir les accidents, les règles de sécurité et de civisme émises par les Services du transport du CSSDN doivent être respectées. Pour toute demande de changement de parcours, communiquer avec les Services du transport du Centre de services scolaire au **418 888-0500, 418 839-0500 ou 418 796-0500 poste 52113.**



ACCÈS AU PORTAIL POUR LES PARENTS (MOZAIK)

Voici les étapes à suivre pour avoir accès au dossier de votre enfant en utilisant le portail parent :

- Accédez à la page Internet suivante : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>
- Vous devez vous connecter en appuyant sur le bouton « Se connecter »
- Entrez l'adresse courriel que vous avez fournie au CSSDN lors de l'inscription de votre enfant. Si vous n'avez pas inscrit votre enfant via l'application Mozaïk-Inscription ou si vous avez modifié votre adresse courriel au dossier scolaire de votre enfant, vous pouvez vous référer à la procédure de connexion via la section Info-parents de notre site Internet.
- Allez à votre compte de messagerie. Vous devrez saisir le code de vérification envoyé à votre adresse courriel pour confirmer votre identité.
- Utilisez ensuite votre adresse courriel et votre mot de passe pour accéder à votre portail.

STATIONNEMENT



Les véhicules autres que les autobus scolaires n'ont pas accès au stationnement des autobus entre 8 h et 16 h 30. Le stationnement situé au sud est réservé au personnel de l'école et aux visiteurs. Si vous venez chercher votre enfant, vous devez utiliser un espace de stationnement afin d'éviter de bloquer la circulation et des incidents malheureux. Il est aussi important de circuler à une vitesse réduite pour la sécurité de tous.

Les élèves qui ont un véhicule doivent se stationner dans le stationnement de l'aréna.

SÉCURITÉ

La pratique d'un sport sur le terrain de l'école, dans l'école ou lors d'activités organisées à l'extérieur de l'école exige le port de l'équipement réglementaire. L'utilisation de planches à roulettes, de trottinettes ou de patins à roues alignées est interdite à l'intérieur de l'école et sur les terrains de l'école.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque étant un lieu de lecture et de travail, le silence doit y être respecté. La perte ou la détérioration d'une carte de prêt entraîne le renouvellement de cette carte au coût de 2 \$. L'utilisation des appareils électroniques est interdite en tout temps.



15 MINUTES DE LECTURE

Toutes les périodes 3, l'élève doit avoir en sa possession une lecture puisque les premières minutes du cours seront consacrées à la lecture. Cette activité a été mise en place par l'équipe-école afin de promouvoir et étendre les initiatives destinées à susciter le goût de la lecture chez les jeunes.

CASIERS

Chaque casier est utilisé par deux élèves. Il est obligatoire d'utiliser un cadenas et de ne pas y **laisser d'argent ou des biens de valeur. L'école ne peut être tenue responsable en cas de vol. Il ne doit jamais y avoir changement de casier sans avoir reçu l'autorisation de la direction.** En éducation physique, il est fortement recommandé d'utiliser un cadenas pour son casier. Ce casier doit être utilisé de façon temporaire et tout cadenas y demeurant plus d'une période pourra être coupé et son contenu sera ramassé. Les casiers peuvent être ouverts en tout temps par la direction de l'école pour les motifs suivants : sécurité des personnes, maintien de l'ordre, de la discipline et des bonnes mœurs.



ALIMENTATION



Des repas chauds sont servis à la cafétéria tous les midis. Il est possible de se procurer des cartes-repas. On doit se présenter au comptoir de service sans livre, manteau ou sac d'école.

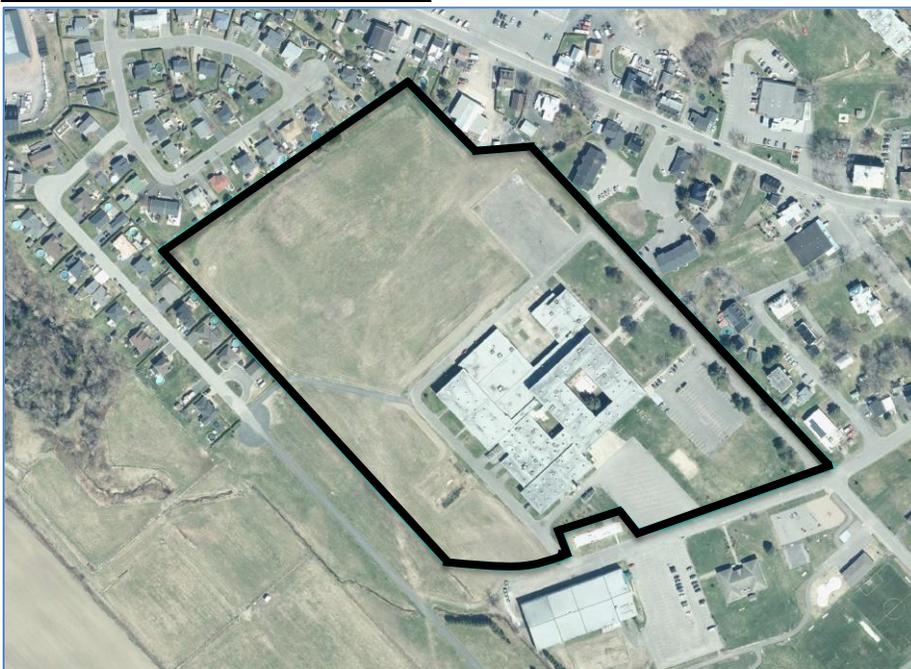
La cafétéria est le seul endroit dans l'école où il est permis de manger un repas. Des collations peuvent être prises aux salles 1-2 et 3-4-5. Il est cependant interdit de faire livrer de la pizza ou de manger de la poutine (frites, friture) ou autre malbouffe de restauration dans l'école. Les repas sandwichs ainsi que les mets santé de supermarché sont tolérés à la cafétéria. Notez que les boissons énergisantes sont interdites à l'école.

PAS DE TABAC DANS NOTRE COUR !

Il est interdit de fumer, de « vapoter » ou de fournir du tabac à une personne de moins de 18 ans tant dans l'école que sur les terrains de l'école. À défaut de respecter cette loi, TU RISQUES UNE AMENDE ALLANT JUSQU'À 500 \$. Tous les produits du tabac incluant les cigarettes électroniques et leur contenu feront l'objet d'une saisie. Lorsqu'un élève a une vapoteuse ou l'utilise, l'intervenant qui le voit, peut effectuer la saisie. Un courriel sera envoyé aux parents pour qu'ils viennent chercher l'appareil. Si l'appareil n'est pas récupéré, il sera jeté à la fin de l'année scolaire. Cette règle s'applique également lors des activités, des sorties et des voyages. Vous trouverez les limites du terrain de l'école à la page suivante.



LIMITES DU TERRAIN DE L'ÉCOLE



ALCOOL, CANNABIS ET DROGUES



Tant à l'intérieur de l'école que sur les terrains adjacents, il est formellement interdit d'être sous l'effet de l'alcool ou de la drogue, d'être en possession de stupéfiants ou de matériel relié à la consommation. De plus, il est strictement interdit de vendre, de donner, de transporter et de livrer des stupéfiants, de l'alcool ou de la médication. En cas de doute raisonnable quant à la consommation, la direction en informera les parents et l'élève sera retourné à la maison. La sanction applicable pour les cas reliés à l'alcool et aux stupéfiants est la suspension avec mesures d'accompagnement et pourrait aller jusqu'à l'expulsion de l'école.

Trajectoire d'intervention : alcool, cannabis et autres drogues

Voici les actions qui seront posées par l'équipe-école lors de doute raisonnable d'intoxication à l'alcool, au cannabis ou à d'autres drogues, d'un état d'intoxication confirmé ou d'une possession de ces substances ou du matériel servant à leur consommation :

- Le doute sera validé par deux éducatrices et/ou la direction;
- L'élève est placé en retrait immédiatement;
- Un appel aux parents sera effectué pour un retour à la maison afin d'assurer sa sécurité;
- Le transport scolaire ne sera pas autorisé pour le retour à la maison;
- Un temps d'arrêt d'agir pour planifier la réintégration de l'élève sera annoncé par la direction;
- Réintégration avec les parents si la direction et l'équipe-école ou les parents le jugent nécessaire;
- En tout temps, la direction et/ou une éducatrice peuvent procéder à la fouille des effets personnels et du casier d'un élève et communiquer avec la Sûreté du Québec.

Voici les mesures d'aide qui pourraient être offertes à l'élève :

- Accompagnement avec une personne qui a un lien de confiance avec l'élève;
- Évaluation du niveau de consommation de l'élève et du besoin de service;
- Accompagnement par un intervenant spécialisé en dépendance;
- Feuille de déplacement afin d'encadrer les heures de dîner de l'élève;
- Inscription à une activité parascolaire pour occuper ses temps libres;

APPAREILS TECHNOLOGIQUES PORTATIFS

L'utilisation des appareils technologiques portatifs est interdite en classe et dans les gymnases. L'élève doit obligatoirement déposer son ou ses appareils technologiques (cellulaire, montre intelligente, écouteurs sans fil, etc.) dans son casier, éteint et/ou en mode silencieux. Nous rappelons que le cadenas est obligatoire afin d'éviter les vols.



Le non-respect de ces consignes entraînera la saisie de l'appareil pour la journée et un courriel sera envoyé aux parents pour les informer. Si la situation survient à nouveau, le temps de la confiscation sera plus long. Le parent pourra également être invité à venir récupérer lui-même l'appareil de son enfant. **Les appareils technologiques sont interdits en tout temps dans les vestiaires ainsi que dans les gymnases.**

* Cette règle pourra être modifiée si une nouvelle loi entre en vigueur, celle-ci aura prépondérance sur notre règle école.

PRÊT D'UN OUTIL INFORMATIQUE

Chaque élève se fera prêter un outil informatique dès le début de l'année (Chromebook ou portable) ainsi qu'un sac de transport (sac à dos ou mallette). Cet outil pédagogique est sous votre responsabilité. L'élève doit respecter la Nétiquette que vous trouverez dans les prochaines pages de l'agenda.

Le sac à dos ne sera pas permis en classe.

Lors d'un bris, une facture sera envoyée aux parents.

INFORMATIQUE

Les ressources informatiques du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) sont mises à la disposition des élèves pour favoriser leur apprentissage. L'utilisation de ces ressources implique l'adoption de comportements responsables. Lors de l'utilisation de ces ressources, l'élève s'engage à :

- Respecter les personnes, leur vie privée et à ne pas communiquer de renseignements personnels;
- Ne pas télécharger ou diffuser des fichiers contenant des propos ou des images de nature offensante, diffamatoire, discriminatoire, haineuse, violente, indécente ou raciste;
- Ne pas télécharger ou diffuser des fichiers contenant des propos ou des images pouvant nuire à la réputation d'une autre personne, à celle du CSSDN, de ses écoles et de ses centres;
- Ne pas utiliser les équipements informatiques à des fins de publicité, de propagande, de harcèlement ou de menace;
- Respecter le droit d'auteur et à ne pas participer à des activités de piratage notamment par la reproduction illégale de logiciels et de fichiers;
- Respecter les mesures de sécurité établies par le CSSDN et à ne pas commettre d'actes d'intrusion ou de gestes pouvant nuire au bon fonctionnement du réseau ou endommager les équipements informatiques;
- Ne pas poser des gestes visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation des données ou des fichiers;
- Respecter la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe;
- Ne pas transmettre du courrier non désiré, du courrier anonyme ou utilisant le nom d'une autre personne et de participer à des chaînes de lettres;
- Ne pas installer de logiciels;
- Ne pas mener d'actions illégales ou incompatibles avec la mission de l'école.

Le CSSDN peut en tout temps avoir accès aux fichiers sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur ou d'un serveur, et ces fichiers ne peuvent être considérés comme confidentiels. Elle peut avoir accès à l'historique de l'utilisation quotidienne et personnelle de l'ordinateur utilisé.

De plus, si cet engagement n'est pas respecté, des sanctions pourront être appliquées allant de la suspension d'utilisation des équipements informatiques jusqu'à la suspension ou à l'expulsion de l'école.

LA NÉTIQUETTE

sur l'utilisation du Chromebook

MATÉRIEL



- Mon Chromebook est chargé chaque soir pour éviter les pertes de temps pendant la journée suivante.
- Mon Chromebook et son chargeur sont rangés dans mon sac de transport (sac à dos ou mallette) lorsque je circule à l'extérieur de l'école.
- Le sac de transport n'est pas permis en classe,
- Je transporte mon Chromebook de façon sécuritaire.
- J'utilise les environnements infonuagiques (OneDrive, Google Drive) pour enregistrer de façon à avoir accès à mes documents et travaux peu importe l'endroit où je suis.
- J'informe le plus tôt possible un enseignant ou une enseignante si mon portable éprouve des difficultés techniques.
- J'identifie mon Chromebook et mon sac à dos.

CONFIDENTIALITÉ



- Je suis responsable de la confidentialité et de l'usage de mon code d'accès et du mot de passe qui me sont attribués pour accéder aux TIC.
- Il est interdit d'utiliser le code d'accès ou le mot de passe d'une autre personne sans son autorisation.
- Je suis responsable de tout acte provenant de mon compte.
- Je ne diffuse aucune information de nature confidentielle.

ÉTHIQUE



- Je m'assure que mes communications sont empreintes de respect et de civisme, et qu'elles sont rédigées dans un langage courtois, pour éviter que mon utilisation des TIC ternisse la réputation de l'école, du CSSDN ou d'autres personnes.
- J'évite toutes distractions pour favoriser ma concentration et ma réussite (ex. fenêtres inutiles sur mon écran, applications ou appareils non requis pour l'activité, etc).
- Tout ce qui est écrit sur mon Chromebook peut être vu et consulté par le personnel de l'école



Pamphile-LeMay,

PLUS QU'UNE ÉCOLE, UNE FAMILLE !

RÈGLES DE CONDUITE

L'école secondaire Pamphile-Le May est une école SCP (Soutien au comportement positif). Le Soutien au Comportement Positif est un système permettant d'enseigner et de renforcer les comportements désirables (positifs) tout en gérant de façon efficace les écarts de conduite, ce qui contribue à diminuer les comportements problématiques.

Les règlements de l'école s'appuient sur la matrice des comportements élaborée en se basant sur les trois valeurs de l'école soit : **Respect, Collaboration et Engagement.**

Les comportements attendus seront enseignés et modélisés aux élèves de l'école fréquemment durant l'année scolaire.

Valeurs PLM

RESPECT

Dans notre école, le respect signifie adopter une attitude bienveillante envers les autres élèves, les enseignants et l'ensemble du personnel scolaire. Cela inclut l'écoute attentive, l'acceptation des différences, l'utilisation d'un langage approprié, le respect des règles de l'école et du matériel, ainsi que la promotion d'un climat sécuritaire et inclusif pour tous



COLLABORATION

La collaboration dans notre milieu scolaire repose sur la capacité des élèves, enseignants et membres du personnel à travailler ensemble pour créer un environnement d'apprentissage positif. Cela implique le partage d'idées, l'entraide entre pairs, la participation aux travaux d'équipe et une communication ouverte et respectueuse afin de favoriser la réussite collective.

ENGAGEMENT

L'engagement à notre école se traduit par la participation active des élèves et des enseignants dans les apprentissages, les activités scolaires et la vie communautaire. Il implique une attitude responsable, une motivation à progresser, une implication dans des projets scolaires et parascolaires, ainsi qu'une contribution positive à la dynamique de classe et à la culture de l'établissement.



Valeurs			
Lieux	Respect	Collaboration	Engagement
Partout et en tout temps	<ul style="list-style-type: none"> Je respecte les gens et leurs différences. Je m'adresse aux gens de façon respectueuse. (Je m'exprime avec politesse, civisme et bienveillance) 	<ul style="list-style-type: none"> Je prends soin des lieux et du matériel. J'adopte un comportement sécuritaire et empreint de civisme. Je règle mes conflits de façon pacifique. 	<ul style="list-style-type: none"> Je m'habille selon le code vestimentaire. J'évite toute forme de violence (physique, verbale, sexuelle, psychologique, sociale et cybernétique).
Classes	<ul style="list-style-type: none"> J'applique les consignes de l'enseignant. J'écoute les adultes et mes pairs attentivement. Je lève la main et j'attends le droit de parole. 	<ul style="list-style-type: none"> En travail d'équipe, je fais ma part et j'aide mes pairs. Je replace le matériel à l'endroit désigné. Je laisse mon cellulaire dans mon casier. 	<ul style="list-style-type: none"> J'apporte le matériel nécessaire pour le cours. Je suis assis à ma place au son de la deuxième cloche. Je participe activement aux activités d'apprentissage et je donne mon maximum d'effort pour favoriser ma réussite. Je m'assois en position d'écoute.
Laboratoire, atelier, cuisine	<ul style="list-style-type: none"> J'applique les consignes de l'enseignant. J'écoute les adultes et mes pairs attentivement. Je lève la main et j'attends le droit de parole. 	<ul style="list-style-type: none"> Je replace le matériel à l'endroit désigné. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres. En travail d'équipe, je fais ma part et j'aide mes pairs. Je laisse mon cellulaire dans mon casier. 	<ul style="list-style-type: none"> J'apporte le matériel nécessaire pour le cours. Je suis à ma place au son de la deuxième cloche. Je participe activement aux activités d'apprentissage et je donne mon maximum d'effort pour favoriser ma réussite. Je m'assois en position d'écoute.

Lieux	Respect	Collaboration	Engagement
Plateaux sportifs (Gymnase, aréna, musculation, plateaux extérieurs)	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise le matériel selon la fonction pour laquelle il a été prévu. • J'écoute et j'applique les consignes de l'enseignant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je pratique mes activités sportives de façon sécuritaire pour moi et les autres. • Je replace le matériel à l'endroit désigné • J'ai un bon esprit sportif 	<ul style="list-style-type: none"> • Je me change de façon rapide et efficace avec la tenue vestimentaire adéquate selon l'activité pratiquée • J'arrive à l'heure à l'endroit désigné par l'enseignant • Je participe activement aux activités d'apprentissage et je donne mon maximum d'effort pour favoriser ma réussite. • Je persévère malgré les difficultés.
Salles 1-2, 3-4-5, casiers, corridors et escaliers	<ul style="list-style-type: none"> • Je parle avec le volume demandé par l'adulte. • Je respecte l'espace des autres. • Je m'assois aux endroits désignés. • Je libère l'espace de circulation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je range mon matériel dans mon casier et je le barre avec mon cadenas. • Je garde mon casier propre et bien rangé. • Je circule en marchant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à garder les espaces communs mis à ma disposition propre. • Je m'engage à signaler les bris. • Je circule avec mon matériel de façon sécuritaire.
Abreuvoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte l'ordre d'arrivée dans la file d'attente. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise l'abreuvoir de façon hygiénique. • J'évite de mettre de l'eau par terre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je remplis ma bouteille d'eau en dehors des heures de cours.
Cafétéria / L'express	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte l'espace et les biens des autres. • Je respecte l'ordre d'arrivée dans les files d'attente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vide mon cabaret et je place les résidus dans les endroits appropriés. • Je circule en marchant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je ramasse et je garde mon espace propre.
Salles de toilette	<ul style="list-style-type: none"> • Je libère les lieux dès que terminé. • Je tire la chasse d'eau. • Je respecte mon intimité et celle des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je me lave les mains avec du savon. • Je garde les lieux propres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vais à la salle de bain en dehors des heures de classe. • Je me conforme aux lois sur l'usage du tabac.
Vestiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Je change mes vêtements et je quitte les lieux dès que j'ai terminé. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise le vestiaire seulement pour me changer et me doucher. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je me conforme aux lois sur l'usage du tabac.

Lieux	Respect	Collaboration	Engagement
Bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> Je garde le silence, si je dois m'adresser à quelqu'un, je le fais en chuchotant. 	<ul style="list-style-type: none"> Je remets les livres empruntés à l'endroit approprié. Je laisse mes cartables dans les casiers prévus à cet effet. Je demeure à ma place. Je me déplace en marchant. 	<ul style="list-style-type: none"> J'enregistre le prêt et remet celui-ci à la date convenue.
Auditorium	<ul style="list-style-type: none"> Je garde silence et je suis attentif lors des prestations. 	<ul style="list-style-type: none"> Je parle uniquement lorsqu'on m'accorde le droit de parole. 	<ul style="list-style-type: none"> Je participe activement selon l'activité. Je m'assois en position d'écoute.
Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> J'attends mon tour calmement. J'adresse ma demande en utilisant les formules de politesse. 	<ul style="list-style-type: none"> Je me présente seul au secrétariat. Lorsqu'un adulte m'y invite, je m'installe en silence à l'endroit indiqué. 	<ul style="list-style-type: none"> Je complète les tâches et des procédures en lien avec les exigences du secrétariat.
Local de retrait	<ul style="list-style-type: none"> Je cogne et j'attends qu'on m'ouvre la porte. 	<ul style="list-style-type: none"> Je reste assis à la place qu'on m'a assignée en silence. Si j'ai une question, je lève ma main et j'attends que l'adulte vienne me voir. 	<ul style="list-style-type: none"> Je fais le travail demandé. Je reste assis en position de travail.
Extérieur	<ul style="list-style-type: none"> Je mets mes déchets dans la poubelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Je collabore avec les citoyens et les partenaires externes. 	<ul style="list-style-type: none"> Je me conforme aux lois sur l'usage du tabac. Je suis un bon ambassadeur de mon école.
Sorties scolaires et voyages	<ul style="list-style-type: none"> Je respecte les adultes accompagnateurs. Je respecte les règles des endroits visités et celles énoncées par le responsable de l'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> Je respecte l'horaire et les délais donnés. Je collabore avec les adultes dans le cadre de l'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> Je suis un bon ambassadeur de mon école.
Autobus	<ul style="list-style-type: none"> J'exécute les directives du conducteur. Je parle à voix basse et avec politesse. 	<ul style="list-style-type: none"> Je m'assois correctement et je reste à ma place pendant tout le trajet. Je respecte les règles de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> Je me conforme aux lois sur l'usage du tabac.

BANQUE DE MESURES APPLICABLES

RENFORCEMENTS	RELATIONS D'AIDE	CONSÉQUENCES
<ul style="list-style-type: none"> → Félicitations → Souligner les bons comportements de l'élève → Récompenses → Encouragements → Célébrations → Tangibles → Voyages → Sorties scolaires → Sorties parascolaires → Publicisation des événements qui mettent en valeur les élèves de notre école → Gala sportif, méritas → Soirées reconnaissances → Observations positives sur Mozaïk → Appel aux parents pour nommer les bons coups → Compétitions amicales sportives entre élèves et enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> → Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève (réflexion) avec accompagnement au besoin → Rencontre avec le tuteur, la ou le T.E.S. la direction, référence aux services complémentaires → Référence aux services externes → Communication aux parents ou observation sur le portail Mozaïk → Rappel de la (des) règle(s) avant une activité auprès de l'élève → Enseignement explicite du comportement attendu. → Rencontre avec les parents et l'élève 	<ul style="list-style-type: none"> → Confiscation d'objets interdits → Gestes de réparation → Reprise de temps → Arrêt d'agir à l'interne ou à la maison (retour avec les parents) → Travail supplémentaire en lien avec le geste → Enseignement explicite du comportement attendu. → Retrait d'une activité récompense ou d'un privilège → Remplacement du matériel endommagé ou perdu → Excuses verbales ou écrites → Travaux communautaires → Remboursement du matériel endommagé ou brisé

J'ai pris connaissance des règles de conduite. Je m'engage à assumer les conséquences liées à mon comportement et mes responsabilités et à collaborer avec la direction et les autres membres du personnel de l'école.

Signature de l'élève

Signature des parents

Date

GESTION DES MANQUEMENTS MINEURS ET MAJEURS

L'analyse de la situation du jeune doit être faite à l'aide des deux approches suivantes et déterminera l'intervention à choisir.

- 1) **Évaluation selon l'approche systémique** : L'analyse se fait sur le plan *individuel, familial, scolaire et psychosocial*. Il est essentiel de prendre en considération les facteurs de risque et les facteurs de protection de l'élève.
- 2) **Évaluation selon les quatre facteurs suivants** : *intensité* (comportement très perturbateur), *fréquence* (plusieurs fois /jour/semaine/etc.), *constance* (dans plusieurs contextes) *et durée* (depuis longtemps).

MANQUEMENTS MINEURS	MANQUEMENTS MAJEURS
Un manquement mineur est considéré comme étant sans danger et sans atteinte à l'intégrité de la personne .	Un manquement majeur est considéré comme portant atteinte à l'intégrité ou à la sécurité de la personne .
Bris de matériel (sans l'intention de blesser) Travaux non faits Retards Oublis de matériels Posture à son bureau Bruits Faire autre chose que le travail Placotage Se lever sans permission Perte de temps Dérange en classe Appareils électroniques Tenue vestimentaire Dessiner sur le bureau Dormir en classe Lancer des objets Plagiat Vêtements inadéquats Imitation des gestes Langage (sacre) Bousculade Refus de faire le travail <i>*Cette liste n'est pas exhaustive.</i>	Agression physique Violence verbale Consommation ou vente (alcool, drogue, cannabis) Gestes sexuels Absences chroniques Diffusion de contenu portant atteinte à la réputation Intimidation Filmer ou photographier sans autorisation Tirer l'alarme d'incendie Vandalisme Fugue Atteinte à la réputation d'une personne Propos discriminatoires, haineux ou menaçants Manque de respect grave (insulte dirigée) Vol Non-respect des règles sanitaires <i>*Cette liste n'est pas exhaustive</i>

Trajectoire d'intervention

Absences

Le rôle du parent est d'informer l'école dans un délai de 24 h l'absence de son enfant. Idéalement, cette absence doit être déclarée sur le portail Mozaïk avant ou le jour même. Le motif doit être valable.

- **Pour chaque période d'absence non-motivée**, l'élève recevra un billet de reprise de temps et sera convoqué un midi au local d'encadrement. Si l'élève ne se présente pas, nous informerons l'élève et le parent de la conséquence (possibilité de reprise de temps après l'école, lors d'une journée pédagogique ou suspension interne).
- **Lorsque la situation d'absence affecte le rythme d'apprentissage et la réussite de l'élève**, l'élève sera convoqué à une reprise de temps après l'école ou lors d'une journée pédagogique pour reprendre le travail.
- **Si l'absentéisme perdure**, d'autres moyens seront envisagés : contrat d'assiduité, rencontre avec les parents et l'équipe-école, plan de réintégration, signalement au département de la protection de la jeunesse ou autres mesures disciplinaires.

Nous vous rappelons qu'en tant que parents, vous devez prendre les moyens nécessaires pour que votre enfant soit présent à l'école.

Trajectoire d'intervention auprès des élèves en trouble d'adaptation

- **L'enseignant** est l'intervenant de première ligne. Il doit s'assurer d'un climat de classe favorable à l'apprentissage de tous les élèves. Il fera par conséquent les premières interventions auprès de l'élève et informera les parents.
- **Le titulaire** du groupe ou du niveau de l'élève est responsable de la consignation des événements et des interventions. Il s'assure que l'élève comprend bien son rôle et ses responsabilités. Il s'assurera de faire un suivi à l'élève, à ses parents et à ses collègues pour uniformiser les attentes.
- **L'éducateur ou l'éducatrice spécialisé(e)** est interpellé(e) lorsque les comportements répondent à ces trois critères : intensité, fréquence et gravité. Des moyens seront mis en place pour soutenir l'élève dans le maintien de bons comportements.
- Une référence individualisée peut être faite vers **un professionnel**.
- Une référence personnalisée peut être faite vers un **service externe**.
- **La direction adjointe** sera interpellée pour chaque manquement majeur et appliquera une sanction, une conséquence. Le parent sera informé. L'expulsion peut être considérée lorsque l'équipe qui analysera la situation le jugera nécessaire. Un plan de réintégration progressive peut également être considéré afin de s'assurer de la sécurité et du bien-être de tous.

Trajectoire en lien avec l'intimidation, la violence verbale ou physique et la violence à caractère sexuel

Vous pouvez vous référer au *Plan de lutte contre la violence* qui est accessible sur notre site Internet pour connaître toutes les activités de prévention mises en place dans notre école.

Toute forme de violence, d'intimidation ou de violence à caractère sexuel ne sera aucunement tolérée dans notre école. Voici les interventions et les conséquences qui seront privilégiées pour s'assurer de la sécurité de tous les élèves et les membres du personnel de notre école :

- Rencontre avec l'élève et information envoyée aux parents,
- Information transmise au policier de la Sûreté du Québec affecté à notre école,
- Arrêt d'agir et réintégration à l'école en présence des parents,
- Possibilité d'un plan de réintégration adapté aux besoins de l'élève afin de s'assurer de la sécurité et du bien-être de tous.

Les interventions et les conséquences seront appliquées selon l'analyse de la situation.

CODE VESTIMENTAIRE

L'ÉCOLE SECONDAIRE PAMPHILE-LE MAY EXIGE QUE LES VÊTEMENTS SOIENT PORTÉS PROPREMENT, CORRECTEMENT, DÉCEMMENT ET COMME ILS ONT ÉTÉ CONÇUS.

Les vêtements autorisés doivent obligatoirement répondre aux exigences suivantes :

- Les vêtements proviennent de la collection « Impression Pro Design ».
 - Le polo marine, uni, sans logo ni écriture peut être acheté où bon vous semble.
 - Tous les vêtements des Aigles Bleus seront acceptés.
- Sous la veste, seuls les t-shirts de la collection seront acceptés (PLM ou Aigles Bleus ou le polo sans logo bleu marine).
- Sous la chemise boutonnée ou le polo, l'élève peut porter un autre vêtement sans capuchon qui doit obligatoirement être uni et blanc, noir, gris ou marine.
- La longueur des pantalons doit être décente pour un milieu d'éducation.
 - La jupe doit arriver minimalement à la mi-cuisse.
 - Le pantalon court doit couvrir quelques centimètres en bas de la fesse.
 - Si le pantalon a des trous au-dessus de la mi-cuisse, l'élève devra porter un leggings en dessous.
- Les couvre-chefs sont interdits dans l'école



Lors des cours d'éducation physique et des activités sportives, le port des vêtements de l'école est obligatoire.

- Un chandail à col rond qui répond à un des critères suivants : avec le logo des Aigles bleus, ou de la course au secondaire du GDPL, peu importe la couleur.
- Un pantalon de sport court ou long provenant de la collection Aigles bleus.
- Des espadrilles de gymnase à semelle non marquante. Éviter les souliers de « skate » et de toile.

La tenue vestimentaire doit être conforme dès l'arrivée de l'élève à l'école, pendant l'heure du dîner, et ce, jusqu'à son départ de l'école. L'élève est également tenu d'être conforme **du 1^{er} jour de classe jusqu'au 22 juin inclusivement.**

J'ai pris connaissance des règles du code vestimentaire. Je m'engage à les respecter et à collaborer avec la direction et les autres membres du personnel de l'école.

Nom et prénom

Signature

Date

Lors des journées thématiques, l'élève doit être habillé de façon décente pour un milieu scolaire et respecter quelques règles :

- Les bretelles doivent couvrir l'épaule. (2 pouces)
- Le décolleté doit être acceptable.
- Le vêtement du haut doit rejoindre celui du bas (*aucun gilet bedaine*).
- Le bas doit respecter le code vestimentaire expliqué ci-dessus.

Vous êtes les représentants de Pamphile Lemay



NOS VALEURS CHEZ LES AIGLES BLEUS : RESPECT, COLLABORATION ET ENGAGEMENT

Lorsque je décide de faire partie de la grande famille des Aigles Bleus, je comprends qu'il y a des valeurs et des lignes de conduite importantes à respecter. En tant que représentant(e) de l'école, je dois adopter une attitude exemplaire dans la pratique de mon sport et quotidiennement dans mon milieu scolaire. Je suis conscient(e) que c'est un privilège de faire partie d'une équipe sportive, donc je prends les moyens nécessaires pour atteindre mes objectifs personnels et ceux de mon équipe.

Considérant cela, je m'engage à:

- Obligatoirement avoir un cadenas qui tient la porte du casier fermé de ta case en tout temps.
- Être **engagé(e)**, présent(e) et à l'heure à toutes les pratiques, ainsi qu'aux matchs/tournois. Si tu ne peux pas te présenter, tu dois obligatoirement avertir ton entraîneur. Nous n'accepterons pas un joueur qui se présente seulement aux matchs, et qui ne se présente pas aux pratiques.
- Avoir une belle **attitude**, c'est ne pas argumenter les décisions du coach, accepter la défaite et accueillir les conseils.
- **Être impliqué(e)** en aidant les responsables à ranger le matériel après les pratiques, matchs ou tournois à l'école.
- Prendre tes responsabilités après l'école: tu restes autonome, respectueux et prêt pour l'entraînement.
- Faire les travaux demandés en classe et avoir un bon comportement dans les aires communes de l'école en tout temps.

Avoir des vêtements appropriés pour la pratique de ton sport:

- Souliers de sport qui ne marquent pas le plancher.
- Short et t-shirt que l'on rapporte à la maison régulièrement pour faire laver.
- Avoir un désodorisant dans ton casier et en mettre avant tes pratiques et matchs.
- Gourde d'eau.

Comportement lors des entraînements, matchs, tournois

1. Aucun usage de vapoteuse, de tabac, d'alcool ou de drogues ne sera toléré. Même chose pour le vandalisme, les actes agressifs ou le vol, que ce soit dans notre école ou celle que l'on visite. Des frais pourraient être chargés.
2. Tout comportement ou parole haineuse envers les entraîneurs, adversaires ou arbitres seront sanctionnés.
3. Les parents et les athlètes doivent assumer que la manière dont ils agissent en représentant les Aigles Bleus peut avoir un impact sur la manière dont l'équipe et notre école sont vues par les autres.
4. Tu dois prendre soin du matériel qui est mis à ta disposition ainsi qu'à l'uniforme des Aigles bleus que l'école t'a prêté en début de saison. Tu dois le remettre à la date prévue en bon état. En cas de perte ou bris, un montant de 70 \$ vous sera facturé pour couvrir les frais de remplacement.

PROTOCOLE EN CAS DE NON-RESPECT DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DES AIGLES BLEUS

1. Le premier avertissement te sera donné par ton entraîneur ou ton enseignant, à moins que cette personne juge que la faute est grave, tu seras immédiatement expulsé de l'activité.
2. Si après l'avertissement, la situation ne s'améliore pas, un courriel sera envoyé à tes parents, tu seras rencontré par le responsable des sports. Tu pourrais avoir une conséquence si l'entraîneur juge que c'est nécessaire.

Par la suite, si la situation ne s'améliore pas, le responsable des sports, la direction et l'entraîneur vont se consulter afin d'évaluer la gravité de la situation et prendre une décision qui sera pour le bien de tout le monde. Selon la gravité des gestes, il y aura une conséquence qui peut aller jusqu'à l'expulsion des Aigles Bleus pour l'année en cours sans remboursement.

Information aux parents

À noter qu'il est de la responsabilité de chaque joueur d'avoir son équipement, son uniforme et ses espadrilles avant chaque compétition. L'école est fermée la fin de semaine, aucun employé ne pourra vous ouvrir si vous oubliez votre matériel dans votre casier.

En signant ce contrat d'engagement, tu feras officiellement partie de la famille des Aigles Bleus.

Félicitations et bonne saison !!

Nom de l'athlète Aigles Bleus

Brigitte Turcotte
Responsable des sports



Charte numérique CSSDN

Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



Je demeure vigilant quant à la sécurité du système informatique.



J'utilise avec précaution, et lorsque permis, l'appareil numérique qui m'est assigné.



Je conserve les paramètres de configuration existants.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.

Civilité au secondaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habilités et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.



Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Tu vis une situation
problématique à l'école?

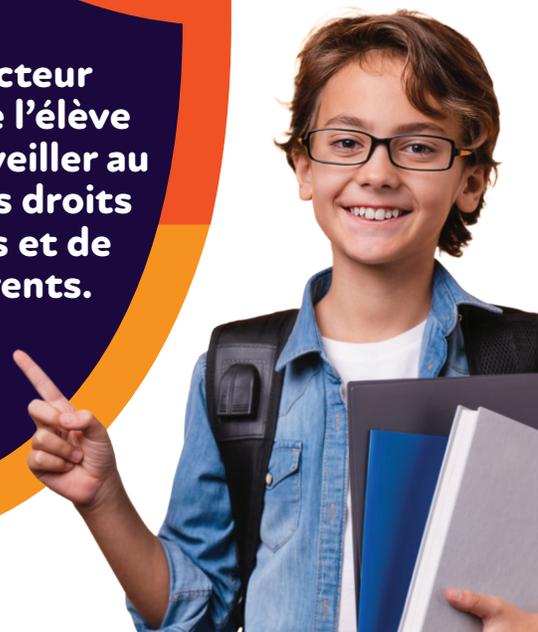
Protecteur national
de l'élève

Québec 

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.

Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

- **DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?**
Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant.
Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.
- **AU SERVICE DE GARDE ?**
Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.
- **DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?**
Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.



VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : **418 839-0500**

SAINT-AGAPIT : **418 888-0500**

SAINTE-CROIX : **418 796-0500**

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - **poste 27739 (ASSEZ)**
 - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez aussi être assisté par la personne chargée d'assister les parents en appelant le **poste 52011** ou en écrivant à l'adresse **intimidation@cssdn.gouv.qc.ca**.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**, M^{me} Véronique Lessard **poste 52003**;
- **un changement ou un transfert d'école**, M. François-Michel Bonneau-Leclerc **poste 52007**;
- **les cours d'été** coursdete@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52018**;
- **le camp d'été en anglais** se@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52001**;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)** M^{me} Sonia Bourget **418 838-3398**.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTE ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général au **poste 55015** ou par courriel à l'adresse suivante: **sg@cssdn.gouv.qc.ca**
- Pour le protecteur régional de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - Par téléphone ou message texte : **1 833 420-5233**
 - Par courriel : **plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca**
 - Pour information : **cssdn.gouv.qc.ca/le-cssdn/droits-des-eleves-et-des-familles/**



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



RESSOURCES IMPORTANTES

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES régions de QUÉBEC et CHAUDIÈRE-APPALACHES

CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CLSC de Laurier-Station)	211
AQPS – Association québécoise de prévention du suicide – www.aqps.info <i>Urgence détresse – Service de crise Chaudière-Appalaches</i>	418 728-3435 1 866 277-3553
INFO-SANTÉ – Questions en lien avec ta santé INFO-SOCIAL – Pour un soutien psycho-social	811 – option 1 811 – option 2
DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE	
LE CONTREVENT-JEUNESSE – www.contrevent.org <i>Service d'aide aux jeunes ayant un proche souffrant d'un trouble majeur de santé mentale</i>	1 800 461-9331 1 888 835-1967
S.O.S. GROSSESSE – www.sosgrossesse.ca	418 682-6222
L'ADOberge Chaudière-Appalaches – www.adoberge.com - <i>Maison d'hébergement pour jeunes de 12 à 17 ans</i>	418 834-3603
SÛRETÉ DU QUÉBEC - Renseignements généraux Urgence	418 728-2313 911
CALACS Chaudière-Appalaches – www.calacsca.qc.ca <i>Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel</i>	418 774-6856
INTERLIGNE – www.interligne.co <i>Centre de première ligne en matière d'aide et de renseignements à l'intention des personnes concernées par la diversité sexuelle et la pluralité des genres</i>	1 888 505-1010
MIELS-QUÉBEC (LIGNE INFO-VIH) – www.miels.org <i>Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le VIH-SIDA à Québec</i>	418 649-0788
TEL-JEUNES – www.teljeunes.com	1 800 263-2266
PAUSE TON ÉCRAN : https://pausetonecran.com/ <i>Pour un usage des écrans qui nous fait du bien</i>	
FONDATION JEUNES EN TÊTE : https://fondationjeunesentete.org/trousse-jeunes/ <i>Trousse Jeunes : aide et conseils</i>	
CARREFOUR EMPLOI LOTBINIÈRE : https://www.carrefouremploi.lotbiniere.com/ <i>Celui-ci a pour mission d'assurer le développement personnel et professionnel des individus et la croissance économique et sociale de la communauté</i>	418 888-8855
ALLOPROF : https://www.alloprof.qc.ca/ <i>Depuis 1996, Alloprof développe des services professionnels et des ressources numériques de soutien scolaire et les rend accessibles gratuitement à tous les élèves du Québec et leurs parents.</i>	

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES NAVIGATEURS : **ESSENTIELLE!**



- + Adjoint administratif
- + Assistance à la personne en établissement et à domicile
- + Coiffure
- + Comptabilité
- + Conduite d'engins de chantier
- + Conduite de grues
- + Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé
- + Électricité
- + Électromécanique de systèmes automatisés
- + Épilation
- + Esthétique
- + Gestion d'une entreprise de la construction
- + Installation et réparation de systèmes de télécommunications
- + Lancement d'une entreprise
- + Matelotage
- + Mécanique automobile
- + Mécanique d'engins de chantier
- + Mécanique de véhicules lourds routiers
- + Mécanique spécialisée d'équipement lourd
- + Montage de lignes électriques et de télécommunications
- + Représentation
- + Réparation et service en électronique
- + Santé, assistance et soins infirmiers
- + Secrétariat
- + Secrétariat médical
- + Soudage-assemblage
- + Soudage haute pression
- + Vente-conseil
- + Vente-conseil spécialisation automobile

taformation.ca